

2024 numéro 60  
2 décembre 2024

# FiscAlerte - Canada

## Composer avec l'incertitude causée par le spectre de nouveaux tarifs douaniers sur les importations de produits canadiens aux États-Unis

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

Le 25 novembre 2024, le président désigné des États-Unis Donald Trump a annoncé, dans les médias sociaux, son intention d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur tous les produits importés du Canada et du Mexique<sup>1</sup>. Il a aussi annoncé son plan d'imposer des tarifs douaniers additionnels de 10 % sur toutes les importations de produits de la Chine, lesquels s'appliqueraient en sus des tarifs douaniers actuellement en vigueur.

Les tarifs douaniers proposés de 25 % sur les importations canadiennes représentent une hausse importante par rapport aux tarifs douaniers universels de 10 % qu'il avait proposés au cours de sa campagne électorale<sup>2</sup>. Le président désigné a lié les menaces tarifaires à des questions de sécurité des frontières avec le Canada et le Mexique et à des questions d'immigration provenant de ces pays. Pour le moment, on ignore les conditions stratégiques qui devraient être satisfaites par le Canada et le Mexique quant à ces questions pour empêcher l'imposition de ces tarifs douaniers.

### Importance des relations commerciales du Canada avec les États-Unis

Puisque les États-Unis sont le plus grand partenaire commercial du Canada, il est fort probable que les tarifs douaniers proposés auraient des effets néfastes sur l'économie canadienne.

<sup>1</sup> Reuters, (25 novembre 2024), « Trump promises 25% tariff on products from Mexico, Canada in 2024 ».

<sup>2</sup> Reuters, (4 novembre 2024), « Trump's tariffs would reorder trade flows, raise costs, draw retaliation ».

- ▶ Comme l'indiquait le Bureau de l'économiste en chef, Affaires mondiales Canada, le commerce international représentait, en 2023, les deux tiers du produit intérieur brut du Canada. Au pays, le secteur des exportations soutient à lui seul près de 3,3 millions d'emplois canadiens (soit 1 emploi sur 6)<sup>3</sup>.
- ▶ Selon Statistique Canada, en 2023, 77 % des exportations canadiennes étaient à destination des États-Unis et représentaient une valeur d'environ 594,5 milliards de dollars. Pour ce qui des importations provenant des États-Unis, elles représentaient 50 % de toutes les importations au Canada, pour une valeur d'environ 373,7 milliards de dollars<sup>4</sup>.
- ▶ Toujours selon Statistique Canada, en 2023, parmi les principales exportations canadiennes aux États-Unis figuraient les produits suivants : produits énergétiques; véhicules automobiles et pièces pour véhicule automobile; biens de consommation; produits en métal et produits minéraux non métalliques; produits forestiers et matériaux de construction et d'emballage; et machines, matériel et pièces industriels<sup>5</sup>.

## Imposition possible de tarifs de rétorsion par le Canada

Les répercussions économiques pourraient également s'aggraver si le Canada impose des tarifs de rétorsion. Le Canada a déjà eu recours à cette approche. En 2018, en réponse à des mesures prises antérieurement par les États-Unis à l'égard de produits canadiens, notamment certains produits en acier et en aluminium, le Canada a rapidement imposé des tarifs de rétorsion en vertu de l'article 53 du *Tarif des douanes*<sup>6</sup> sur les importations d'acier, d'aluminium et de nombreux produits finis. Des surtaxes ont été imposées en vertu du *Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium)* (DORS/2018-152) et du *Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (autres marchandises)* (DORS/2018-153).

Ces mesures de rétorsion ont éventuellement été levées par le Canada à la suite de la conclusion d'une entente entre le Canada et les États-Unis.

## Tarifs douaniers supplémentaires sur des produits provenant de la Chine ou d'ailleurs

Tout au long de la campagne électorale américaine, le président désigné Donald Trump s'était engagé à appliquer des tarifs douaniers universels allant de 10 % à 20 % sur toutes les importations, et un tarif douanier distinct de 60 % sur toutes les importations provenant de la Chine.

---

<sup>3</sup> [Le point sur le commerce 2024 : Les chaînes d'approvisionnement](#).

<sup>4</sup> [L'Explorateur du commerce international](#).

<sup>5</sup> [Commerce international de marchandises du Canada par pays et par section de produits sur une base douanière, annuel](#).

<sup>6</sup> L.C. 1997, ch. 36.

Aux États-Unis, la plupart des produits originaires de la Chine sont déjà assujettis à des tarifs douaniers supplémentaires à la suite de mesures adoptées en vertu de l'article 301 de la *Trade Act of 1974*.

La question de savoir si les tarifs douaniers supplémentaires imposés sur les exportations chinoises et mexicaines aux États-Unis pourraient créer des conditions favorables au détournement de ces produits vers le marché canadien est une qu'il faudra suivre de près.

## **Échéancier pour l'application des tarifs douaniers américains proposés**

Les États-Unis pourraient recourir à plusieurs moyens pour modifier les taux tarifaires et imposer des recours commerciaux au pays pour des raisons de sécurité nationale ou de dommage économique, notamment en vertu de l'article 232 de la *Trade Expansion Act of 1962*, des articles 201 et 301 de la *Trade Act of 1974* et de l'*International Emergency Economic Powers Act* (l'*« IEEPA »*).

Bien que le processus pour mener des enquêtes en vertu de lois comme la *Trade Act of 1974* ou la *Trade Expansion Act of 1962* puisse prendre plusieurs mois, les mesures commerciales prises en vertu de l'*IEEPA* peuvent être mises en œuvre en quelques semaines. Étant donné que la nouvelle administration américaine entrera en fonction en janvier 2025, une décision d'imposer les tarifs douaniers susmentionnés pourrait entrer en vigueur dans un court laps de temps par la suite.

## **Accord Canada-États-Unis-Mexique (« ACEUM »)**

Les États-Unis, le Mexique et le Canada ont conclu l'*ACEUM* au cours du premier mandat du président américain désigné. L'*ACEUM* comprend une disposition de réexamen qui crée un mécanisme d'*« horloge de fin du monde »* et qui impose la tenue d'un examen sexennal en vue de décider de la reconduction de l'accord. Si l'*ACEUM* n'est pas reconduit, il doit faire l'objet d'un examen chaque année jusqu'à son expiration.

Durant la campagne électorale de 2024, le président désigné a laissé savoir qu'il prévoyait avoir recours à la disposition de renégociation sexennale<sup>7</sup>.

## **Comment le groupe Commerce international d'EY peut vous aider à atténuer des répercussions opérationnelles**

Le spectre des tarifs douaniers sur les exportations vers les États-Unis fait de la planification stratégique avant 2025 un impératif. Le groupe Commerce international d'EY offre une stratégie simplifiée en trois étapes pour aider votre entreprise à atténuer des répercussions opérationnelles.

---

<sup>7</sup> *The Wall Street Journal*, (4 novembre 2024), « Trump's trade threat to Mexico ».

- ▶ **Étape 1 - Définir l'état actuel et modéliser les scénarios futurs des tarifs douaniers au moyen de la plateforme d'analyse du groupe Commerce international d'EY :**
  - ▶ Utilisez des données conviviales pour modéliser rapidement l'état actuel et les effets sur les coûts du programme tarifaire du président désigné.
  - ▶ Déterminez le coût net des exportations futures vers les États-Unis et modélisez l'incidence des nouveaux scénarios tarifaires.
  - ▶ Améliorez votre capacité à accélérer le processus d'expédition, à réaffecter les stocks, à déterminer l'exposition aux coûts liés aux droits de douane et aux taxes, et à repérer les possibilités de rationaliser les flux commerciaux.
- ▶ **Étape 2 - Mettre en œuvre une stratégie d'atténuation à court terme avec les spécialistes du groupe Commerce international d'EY :**
  - ▶ Évaluez les calculs liés à l'origine et les procédures d'évaluation aux fins des douanes pour veiller au bon classement et au respect des règles d'origine des marchandises importées aux États-Unis.
  - ▶ Adaptez les stratégies d'établissement des prix pour tenir compte des tarifs douaniers, veillez à ce que les droits de douane soient bien évalués et acquittés, et ayez recours aux procédures appropriées pour améliorer l'efficacité du commerce international (p. ex. règle de la première vente [*first sale rule*], drawback et report des droits de douane pour réduire au minimum les droits de douane et les taxes à payer).
- ▶ **Étape 3 - Évaluer les stratégies à long terme :**
  - ▶ Passez en revue les méthodes d'évaluation, les prix de transfert et les sources d'approvisionnement en produits et en services avec les responsables des activités américaines.
  - ▶ Repensez les chaînes et les lieux d'approvisionnement pour les faire correspondre à la « nouvelle normalité » de la politique commerciale et fiscale des États-Unis, de manière à garantir l'observation réglementaire et fiscale.

## **Pour en savoir davantage**

Pour en savoir davantage sur les renseignements présentés dans le présent bulletin, veuillez communiquer avec l'un des professionnels d'EY suivants :

**Sylvain Golsse, associé**

+1 416 932 5165 | [sylvain.golsse@ca.ey.com](mailto:sylvain.golsse@ca.ey.com)

**Kristian Kot**

+1 250 294 8384 | [kristian.kot@ca.ey.com](mailto:kristian.kot@ca.ey.com)

**Joanna Liang**

+1 416 943 5512 | [joanna.liang1@ca.ey.com](mailto:joanna.liang1@ca.ey.com)

**Traci Tohn**

+1 514 879 2698 | [traci.tohn@ca.ey.com](mailto:traci.tohn@ca.ey.com)

**Denis Chrissikos**

+1 514 879 8153 | [denis.chrissikos@ca.ey.com](mailto:denis.chrissikos@ca.ey.com)

## **EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.E.N.C.R.L.**

**Helen Byon, associée**

+1 613 598 0418 | [helen.byon@ca.ey.com](mailto:helen.byon@ca.ey.com)

## EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Les équipes diversifiées d'EY, réparties dans plus de 150 pays, renforcent la confiance grâce à l'assurance que leur permettent d'offrir les données et la technologie, et aident les clients à croître, à se transformer et à exercer leurs activités.

Que ce soit dans le cadre de leurs services de certification, de consultation, de stratégie, de fiscalité, ou encore de leurs services transactionnels ou juridiques, les équipes d'EY posent de meilleures questions pour trouver de nouvelles réponses aux enjeux complexes du monde d'aujourd'hui.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr\\_ca/privacy-statement](https://ey.com/fr_ca/privacy-statement). Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](https://ey.com).

### À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.ey.com/fr\\_ca/tax](https://www.ey.com/fr_ca/tax).

### À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr\\_ca](https://www.eylaw.ca/fr_ca).

### À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr\\_ca/services/tax-law-services](https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services).

© 2024 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

*La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.*

[ey.com/ca/fr](https://ey.com/ca/fr)